

l'intérêt que manifestent tous les gens du Nord pour leurs propres affaires.

Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude reconnaît les aspirations de la population des deux territoires du Nord qui désirent s'orienter davantage vers un gouvernement autonome. Nous misons sur le progrès pour lequel la Chambre a légiféré il y a quatre ans. Je suis certain qu'il faudra prendre d'autres mesures au fur et à mesure que la population des territoires s'accroîtra et que leur économie s'améliorera. J'espère que les députés de la Chambre conviendront que les importants progrès constitutionnels proposés dans ce bill sont nécessaires et méritent l'appui de la Chambre.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, en écoutant les remarques préliminaires du ministre, je pensais qu'il allait nous gratifier de la lecture du rapport annuel, à cause de son exposé sur la croissance récente des secteurs industriels et sociaux dans le nord qui m'a d'ailleurs mystifiée parce que cette expansion, même si le ministre en admet la nécessité, mérite certes un bill beaucoup plus substantiel que celui dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Notre parti, se réjouit des mesures que renferme le bill C-9 dont la Chambre est enfin saisie, même s'il a fallu longtemps au gouvernement pour faire ces quelques pas hésitants visant à accorder une plus grande autonomie aux Territoires du Nord-Ouest. Un mois après la première réunion de cette vingt-neuvième législature, il y a maintenant plus d'un an, le représentant du Yukon (M. Nielsen) a signalé au ministre la nécessité d'une prompte révision de la loi sur le Yukon et la loi sur les Territoires du Nord-Ouest si l'on voulait que les modifications envisagées dans le bill C-9 s'appliquent lors des élections du conseil des territoires prévues pour 1974. Le ministre fait la sourde oreille depuis plus d'un an et l'échéance des élections approche si l'on tient compte des six mois dont doit disposer le directeur général des élections pour apporter les modifications nécessaires aux limites des circonscriptions électorales et faire d'autres révisions.

Du fait que cette échéance approche, le bill C-9 est présenté un peu tard. En raison du peu de temps dont nous disposons, nous appuierons les modifications en principe. Il faut qu'elles soient adoptées rapidement pour être en vigueur aux prochaines élections et nous voulons qu'elles le soient le plus tôt possible avant ces dernières. Néanmoins, cela ne signifie pas que nous ne chercherons pas à faire amender et renforcer le bill C-9 au comité tout en étant conscients de l'échéance imposée tant à la Chambre qu'aux habitants du Nord par l'inaction du ministre qui ne nous laisse pas d'autres choix que d'accepter les principales dispositions du bill.

● (1530)

J'espère que le ministre souhaite aussi ardemment voir adopter rapidement le bill C-6 sur les parcs nationaux et qu'il travaillera conjointement avec le président du Conseil privé (M. MacEachen) afin que le bill soit représenté dès que possible à l'étape du rapport. A différentes reprises, nous avons déclaré vivement souhaiter un prompt débat sur le bill relatif aux parcs. Nous désirons voir la création officielle de nouveaux parcs et j'encourage le

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

ministre à nous présenter immédiatement ce bill en vue de son adoption. C'est certes là le souhait de mon parti.

Ayant dit que nous appuierions en principe le bill C-9 soit la loi modifiant la loi sur le Yukon, la loi sur les Territoires du Nord-Ouest et la loi électorale du Canada, je tiens à bien faire savoir au ministre que nous ne sommes nullement satisfaits de cette mesure simpliste dont l'élaboration a été si longue et si laborieuse. Lors du débat sur l'Adresse j'ai fait ressortir que mon parti s'attendait à autre chose qu'à un simple rafistolage de la structure politique des Territoires lors de la présentation des amendements à la loi sur le Yukon et à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

La concession autorisant la nomination d'un conseil élu dans les Territoires du Nord-Ouest est importante. L'adjonction de cinq membres au Conseil du Yukon permettra une représentation plus équilibrée mais le ministre ne parviendra certes pas à nous faire croire qu'en jonglant avec des chiffres il réussira à faire disparaître les stigmates du colonialisme qui entachent le Nord. Le nombre de représentants élus pourra varier, des conseillers nommés pourront être remplacés, tant que la véritable autorité, c'est-à-dire le droit d'imposition, ne sera pas conférée aux conseils élus, il n'y aura qu'un simulacre de démocratie parlementaire dans le Nord.

M. Nielsen: Bravo! Ainsi soit-il!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le droit des représentants élus d'influencer les décisions portant sur les dépenses de deniers publics fait essentiellement partie de la démocratie parlementaire, sans quoi il n'y a pas de démocratie; nos traditions parlementaires sont fondées sur la pratique démocratique britannique qui remonte à plusieurs siècles jusqu'à la grande Charte—pratiques et droits réclamés par les 13 colonies qui ont ensuite formé les États-Unis—droits et pratiques que nous refusons encore à nos territoires du Nord. Le ministre a contourné la question cet après-midi, mais ne s'est pas engagé à accorder des pouvoirs fiscaux aux Territoires du Nord-Ouest. Il n'a en aucune façon traité de l'article 24 de la loi sur le Yukon et de l'article 21 de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, articles qui refusent les droits et privilèges et les pouvoirs fiscaux à ces territoires. Ces articles stipulent en partie qu'il est interdit au conseil d'adopter ou de voter un crédit, une résolution, une adresse ou un bill tendant à affecter quelque partie du revenu public du territoire qui n'a pas été préalablement recommandé au conseil par message du commissaire, autrement dit, du gouvernement du Canada. Les budgets des conseils territoriaux sont déterminés par un comité interministériel à Ottawa, et non par la population du Nord par l'intermédiaire de ses conseillers élus.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au ministre que nous avons l'intention de présenter des amendements au comité, amendements qui viseront à supprimer ces articles des lois sur le Yukon et sur les Territoires du Nord-Ouest. Je l'en informe, monsieur l'Orateur, sans savoir à ce moment-ci si une telle mesure sera considérée comme recevable. Mais, si ces articles devaient être supprimés, les représentants élus aux conseils territoriaux auraient alors les pouvoirs fiscaux pour légiférer dans les domaines qui relèvent déjà des fonctions publiques territoriales: le gouvernement local, le développement social, le développement économique, l'éducation, l'administration et ainsi de suite.